



**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE
UFR des Sciences Humaines et Sociales
Année universitaire 2025-2026**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Éducation, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Histoire de l'art parcours Archéologie, Images, Patrimoine** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président :

Laurent POPOVITCH, responsable pédagogique du M2 Histoire de l'art, MCF en Histoire de l'Art et Archéologie

Membres :

Olivier BONFAIT, responsable de la mention du master, PR en Histoire de l'art moderne

Valérie DUPONT, MCF en Histoire de l'art contemporain

Jean-Marie GUILLOUET, PR en Histoire de l'art médiéval

Isabelle MARINONE, responsable pédagogique du M1, MCF en Histoire du cinéma

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR des Sciences humaines et Sociales est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales.

Fait à DIJON, le 17 avril 2026.

Le Doyen
de l'UFR Sciences Humaines

Hervé MOUILLEBOUCHE